

217C0558
FR0000075343-OP037-A13

1^{er} mars 2017

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

EUROMEDIS GROUPE

(Euronext Paris)

1. Le 28 février 2017, Portzamparc Société de Bourse a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat, initiée par la société par actions simplifiée Nina, visant les actions de la société EUROMEDIS GROUPE **sera réouverte du 6 au 17 mars 2017 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé¹ qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions de la société EUROMEDIS GROUPE, la société Nina détient 1 656 474 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 2 518 607 droits de vote, soit 55,38% du capital et au moins 59,97% des droits de vote de la société².

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **7,01 €** la totalité des actions EUROMEDIS GROUPE non détenues par lui³, soit 1 334 497 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 1 681 049 droits de vote, soit 44,62% du capital et 40,03% des droits de vote de cette société².

L'initiateur n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de l'offre.

2. Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres EUROMEDIS GROUPE (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres EUROMEDIS GROUPE (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sont applicables.

¹ Cf. D&I 217C0544 du 27 février 2017.

² Sur la base d'un capital composé de 2 990 971 actions représentant au plus 4 199 656 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ En ce compris les 25 366 actions autodétenues par EUROMEDIS GROUPE qui ne seront pas apportées à l'offre.